

Re: Fwd: Fwd: Fwd: Fwd: Fwd: Fwd: Projet de loi de finance 2019 – amendement N° I-CF695 familial



✉ **Maryvonne BLONDIN** <m.blondin@senat.fr>

À Laurent Provot **Copie** maryvonne blondin, jlfichet senat

[Réponse rapide](#)

[Répondre à tous](#)

[Transférer](#)

[Supprimer](#)

[Me](#)

Bonjour Monsieur Provôt,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'amendement de Mme Blondin et de M. Fichet vient d'être adopté par le Sénat en séance publique.

Ils s'en réjouissent et espèrent vivement que ce rétablissement de l'article 35 bis du CGI sera maintenu par l'Assemblée nationale lors de la suite de la navette parlementaire sur le Projet de loi de finances pour 2019.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Bien cordialement.

Tiphaine Vançon

Collaboratrice parlementaire de Jean-Luc FICHET et Maryvonne BLONDIN